

À L'AUBE D'UN NOUVEAU GOUVERNEMENT, SANDRINE LE FEUR DÉVOILE SES AMBITIONS POUR LA CDDAT

La Présidente de la Commission du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (CDDAT) salue la nomination de Monsieur Michel Barnier au poste de Premier ministre, et lui adresse ses encouragements pour faire réussir le pays vers une culture de la coalition, qu'il connaît par son expérience européenne.

Madame Le Feur attend désormais la composition d'un Gouvernement qui, elle l'espère, respectera les équilibres de l'Assemblée le plus largement possible, signe d'écoute du message envoyé par les électeurs au mois de juillet.

En tant que Présidente de la commission DDAT, Mme Le Feur souhaite, pour notre pays, que cette commission prenne toute sa place dans les instances nationales, mais aussi dans le quotidien des français. La transition écologique, créatrice de lien social et d'emplois, de technologies, d'amélioration de notre qualité de vie et de notre santé, est une nécessité, et une chance de bâtir un avenir stable. Cette commission DDAT doit être l'exemple d'un travail transpartisan, plus que jamais nécessaire au Parlement.

La députée de la 4^e circonscription du Finistère a établi une liste de priorités pour la Commission parmi lesquelles l'encouragement et la mise en oeuvre de la mobilité en milieu rural.

Pour ce faire, Mme Le Feur envisage de lancer un cycle d'auditions localement pour pouvoir expérimenter des solutions dans les zones rurales où le réseau de transport en commun ne permet pas toujours d'effectuer les liaisons quotidiennes domicile-travail. Elle a pour ambition de réunir les entreprises et les collectivités locales autour de ce projet.

Mme Le Feur souhaite également s'emparer du sujet des services express régionaux métropolitains (SREM, plus connus sous le nom de RER métropolitains). Elle déclare : " Le RER métropolitain est un enjeu important pour la Bretagne comme pour les autres régions. J'aimerais étudier les actions déjà mises en oeuvre encourager la mobilité en milieu rural ".

Autre chantier prioritaire : celui d'accompagner les élus locaux sur le ZAN.

Celui-ci vise à réduire la consommation foncière de moitié d'ici à 2031, Mme Le Feur juge essentiel d'accompagner les élus locaux dans cette tâche, notamment sur la question de la construction des villages, afin d'y augmenter l'offre de logements.

La première réunion de la commission du développement durable se tiendra le 18 septembre, avec pour ordre du jour la désignation des rapporteurs pour avis du projet de loi de finances 2025.

